Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_102-DE

DÉPARTEMENT
GARD

ARRONDISSEMENT
NÎMES

Effectif légal du conseil municipal
33

Nombre de conseillers en exercice
33

COMMUNE DE
BAGNOLS-SUR-CEZE

Toutes communes

Élection d'un adjoint au scrutin uninominal

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de septembre à 18 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bagnols-sur-Cèze.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

NOM	Prénom	Présent	Procuration
BORDES	Pascale	X	
BETTON	Thomas	X	
DEY	Christine	X	
DAUDE	Denis	X	
HAGEAUX	Audrey	X	
LIANES	Pedro	X	
MARQUES	Leopoldina	X	
BERGONZI	Margaux		BETTON
MORELLI	Jean-Louis	X	
ROUX	Olivier	X	
BODI	Trinité	X	
ROUSSINE	Serge	X	
SICARD	Jade		DAUDE
JEAN-VIGIER	Olivier	X	
LACONI	Anthony	X	
MOYON	Véronique	X	
PINEDE	Denis	X	
POIZAT	Michèle	X	
TARARE	Fabien	X	
EVENOU	Sylvie		HAGEAUX
FOUSSAT	Jean-Louis	X	

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_102-DE

LEVEQUE	Huguette		MORELLI
NAVARRO	Jean-Pierre	X	
LEPREVOST	Chantal	X	
CHAUVET	Richard	X	
BIEN	Joël	X	
MUCCIO	Christine		FOND-THURIAL
COUSTON	Maxime		
FOND-THURIAL	Michèle	X	
BAUME	Christian	X	
JACKEL	Jérôme	X	
DAHMANI	Naïma	X	
GAGLIARDONE	Christian	X	

1.1. Règles applicables

Mme Pascale BORDES, maire, a ouvert la séance. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré32..... conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie[1].

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Elle a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-2 du CGCT).

M. Thomas BETTON..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M me Christine DEY.....
.....et M. Denis DAUDE.....

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de

[1] Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_102-DE

même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 6

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] 25

f. Majorité absolue [2] 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LACONI Anthony	25	vingt-cinq

1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin [3]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]

f. Majorité absolue [3]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

[2] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
[3] Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_102-DE

1.6. Résultats du troisième tour de scrutin [4]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
.....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

1.7. Proclamation de l'élection de l'adjoint

Monsieur Anthony LACONI a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

2. Observations et réclamations [5]

.....
.....
.....
.....

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 23 septembre 2026, à 18 heures, 19 minutes, en double exemplaire [6] a été, après lecture, signé par le maire, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire, *Les assesseurs,* *Le secrétaire,*

[4] Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
[5] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».
[6] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.